

The Blockchain Group annonce l'émission d'actions et d'obligations convertibles en actions pour un montant total de ~11 M€ pour poursuivre sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

- Augmentation de capital à ~5,251 € par action, pour un montant de ~1 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM
- Réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 5,174 € par action, souscrite par TOBAM à hauteur de 5 M€ et par Adam Back à hauteur de ~5 M€, pour un montant total de ~10 M€

Puteaux, le 01 juillet 2025 : The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique : ALTBG) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, annonce une augmentation de capital à 5,251 € par action, pour un montant de ~1 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM (le « Programme »). La Société annonce également la réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 5,174 € par action, représentant un premium de 30% par rapport au cours de clôture du 27 juin 2025, pour un montant de 5 M€, souscrite par TOBAM. La Société annonce également la réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 5,174 € par action, représentant un premium de 30% par rapport au cours de clôture du 27 juin 2025, pour un montant de ~5 M€, souscrite par Adam Back. La Société poursuit ainsi sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée au fil du temps.

Augmentation de capital dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration le 11 juin 2025, lui-même agissant en vertu de la 12^{ème} résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2025, le Directeur général de la Société a décidé le 30 juin 2025 une augmentation de capital d'un montant total de 1.051.795,33 euros (prime d'émission incluse), par émission de 200.300 actions ordinaires nouvelles au prix moyen de ~5,251 euros par action.

La Société a regroupé le 30 juin 2025 en une seule augmentation de capital, les demandes de souscriptions reçues de TOBAM entre le 23 juin 2025 et le 27 juin 2025 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM signé le 6 juin 2025, à savoir :

- Le prix de chaque demande est égal au plus élevé du cours de clôture ou du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) du jour de bourse précédant la demande ; et
- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu de volatilité du cours de bourse observée sur la période, le prix moyen de souscription à l'augmentation de capital fixé à 5,251 euros fait apparaître une surcote de 32 % par rapport au cours de clôture du 27 juin 2025.

Conformément au Programme, le Directeur général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	87 000	5,251 €	456 845,70 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	83 000	5,251 €	435 841,30 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	9 800	5,251 €	51 460,78 €
MDP Blockchain	20 500	5,251 €	107 647,55 €
TOTAL	200 300	5,251 €	1 051 795,33 €

Emission d'OCA A-04 au profit de TOBAM à hauteur de 5 M€

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, le 30 juin 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 12^{ème} résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires et a décidé :

- (i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal de 5.000.000 euros, représenté par 5.000.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « **Convertible Bonds A-04 Tranche 1** ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées au Contrat d'Emission des OCA, la souscription de 966.370 actions ordinaires nouvelles de la Société (sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA) à un prix de souscription de 5,174 €, correspondant au cours de clôture du 27 juin 2025 augmenté d'une prime de 30% ;

- (ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des *Convertible Bonds A-04 Tranche 1*, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal de 7.500.000 euros, représenté par 7.500.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « **Convertible Bonds A-04 Tranche 2** », ensembles avec les *Convertible Bonds A-04 Tranche 1*, les « **OCA-A** ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées au Contrat d'Emission des OCA-A, la souscription d'un nombre maximum de 1.115.042 actions ordinaires nouvelles de la Société (sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA-A) à un prix de souscription arrondi de 6,7262 € correspondant au prix de conversion des *Convertible Bonds A-04 Tranche 1* augmenté d'une prime de 30%.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA-A. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la douzième résolution susvisée.

Les OCA-A seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% de leur prix de conversion.

Les **Convertible Bonds A-04 Tranche 1** seront intégralement souscrites en numéraire (€).

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Les **Convertible Bonds A-04 Tranche 1** ainsi émises seront intégralement souscrites par des véhicules gérés par TOBAM dans les proportions suivantes :

- TOBAM Bitcoin Enhanced Fund - à hauteur de 4.000.000 € représentant 4.000.000 *Convertible Bonds A-04 Tranche 1* ;
- TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund - à hauteur de 1.000.000 € représentant 1.000.000 *Convertible Bonds A-04 Tranche 1*.

Principales caractéristiques de l'émission de Convertible Bonds A-04 Tranche 1

Emetteur	The Blockchain Group Luxembourg SA, filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% par The Blockchain Group.
Type d'émission	émission d'obligations convertibles réservée à une catégorie de personnes, dans le cadre de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025 (résolution n°12)
Montant	5.000.000 euros, souscrits en EUR exclusivement.
Valeur nominale unitaire	1 EUR.
Prix de souscription	Valeur nominale.
Coupon	0%
Maturité	5 ans à compter de leur souscription
Prix de conversion	5,174 € par action.
Utilisation des fonds	95% du produit de l'émission est utilisé pour acquérir et conserver du Bitcoin. Les 5% restants seront utilisés par The Blockchain Group Luxembourg pour financer d'une part ses frais de fonctionnement opérationnels et d'autre part le paiement de management fees à The Blockchain Group SA dans le cadre de prestations fournies par cette dernière.
Conversion	<p>par le porteur des obligations, à tout moment avant le 1^{er} juillet 2028, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion, soit 6,7262 €.</p> <p>par le porteur des obligations ou par l'émetteur, à tout moment entre le 1^{er} juillet 2028 et le 30 juin 2030, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion, soit 6,7262 €.</p>
Remboursement	si non conversion avant, remboursement à maturité en BTC ou en EUR au prix de cession des BTC ou conversion en actions, au gré du porteur. En l'absence de choix exprimé par le porteur, l'émetteur décidera des modalités de remboursement.
Transfert	les OCA sont librement transférables.
Actions Nouvelles	les actions de la Société émises en cas de conversion des OCA porteront jouissance courante à compter de leur date d'émission. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes et feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.
Suretés	le remboursement des OCA n'est garanti par aucune sureté.

Principales caractéristiques de l'émission de Convertible Bonds A-04 Tranche 2

Les *Convertible Bonds A-04 Tranche 2* auront les mêmes termes que les *Convertible Bonds A-04 Tranche 1* sous réserve de ce qui suit :

Emission	option pour le porteur de <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 1</i> de souscrire, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 3 mois à compter de l'émission des <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 1</i> , à un montant de <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 2</i> pour un montant égal à 1.5 x le montant des <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 1</i> .
Montant	7.500.000 euros, souscrits en EUR exclusivement.
Maturité	5 ans à compter de leur souscription.
Prix de conversion	6,7262 € par action.
Conversion	<p>par le porteur des obligations, à tout moment avant le 3ème anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 2</i>, soit 8,74406 €.</p> <p>par le porteur des obligations ou par l'émetteur, à tout moment entre le 3ème anniversaire et le 5ème anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des <i>Convertible Bonds A-04 Tranche 2</i>, soit 8,74406 €.</p>

Emission d'OCA B-04 au profit d'Adam Back à hauteur de ~5M€

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, le 30 juin 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 12^{ème} résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires et a décidé :

- (iii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal indicatif de 5.000.000 euros, représenté par 5.000.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « **Convertible Bonds B-04 Tranche 1** ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées au Contrat d'Emission des OCA, la souscription de 966.370 actions ordinaires nouvelles de la Société (sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA-B) à un prix de souscription de 5,174 €, correspondant au cours de clôture du 27 juin 2025 augmenté d'une prime de 30% ;
- (iv) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des *Convertible Bonds B-04 Tranche 1*, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal indicatif de 7.500.000 euros, représenté par 7.500.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « **Convertible Bonds B-04 Tranche 2** », ensembles avec les *Convertible Bonds B-04 Tranche 1*, les « **OCA-B** ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées au Contrat d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 1.115.042 actions ordinaires nouvelles de la Société (sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA-B) à un prix de souscription arrondi de 6,7262 € correspondant au prix de conversion des *Convertible Bonds B-04 Tranche 1* augmenté d'une prime de 30%.

Les Convertible Bonds B-04 Tranche 1 seront intégralement souscrites en BTC par l'apport de 55 BTC.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA-B. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la douzième résolution susvisée.

Les OCA-B seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% de leur prix de conversion.

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Les Convertible Bonds B-04 Tranche 1 ainsi émises seront intégralement souscrites par l'investisseur Adam Back.

Principales caractéristiques de l'émission de Convertible Bonds B-04 Tranche 1

Emetteur	The Blockchain Group Luxembourg SA, filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% par The Blockchain Group.
Type d'émission	émission d'obligations convertibles réservée à une catégorie de personnes, dans le cadre de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025 (résolution n°12)
Montant	5.000.000 euros, souscrits en BTC exclusivement.
Valeur nominale unitaire	1 EUR.
Prix de souscription	Valeur nominale.
Coupon	0%
Maturité	5 ans à compter de leur souscription
Prix de conversion	5,174 € par action.
Utilisation des fonds	95% du produit de l'émission est utilisé pour acquérir et conserver du Bitcoin. Les 5% restants seront utilisés par The Blockchain Group Luxembourg pour financer d'une part ses frais de fonctionnement opérationnels et d'autre part le paiement de management fees à The Blockchain Group SA dans le cadre de prestations fournies par cette dernière.
Conversion	<p>par le porteur des obligations, à tout moment avant le 1^{er} juillet 2028, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion, soit 6,7262 €.</p> <p>par le porteur des obligations ou par l'émetteur, à tout moment entre le 1^{er} juillet 2028 et le 30 juin 2030, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion, soit 6,7262 €.</p>
Remboursement	si non conversion avant, remboursement à maturité en BTC ou en EUR au prix de cession des BTC ou conversion en actions, au gré du porteur. En l'absence de choix exprimé par le porteur, l'émetteur décidera des modalités de remboursement.
Transfert	les OCA sont librement transférables.
Actions Nouvelles	les actions de la Société émises en cas de conversion des OCA porteront jouissance courante à compter de leur date d'émission. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes et feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.
Suretés	le remboursement des OCA n'est garanti par aucune sureté.

Principales caractéristiques de l'émission de Convertible Bonds B-04 Tranche 2

Les *Convertible Bonds B-04 Tranche 2* auront les mêmes termes que les *Convertible Bonds B-04 Tranche 1* sous réserve de ce qui suit :

Emission	option pour le porteur de <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 1</i> de souscrire, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 3 mois à compter de l'émission des <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 1</i> , à un montant de <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 2</i> pour un montant égal à 1.5 x le montant des <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 1</i> .
Montant	7.500.000 euros, souscrits en BTC exclusivement.
Maturité	5 ans à compter de leur souscription.
Prix de conversion	6,7262 € par action.
Conversion	<p>par le porteur des obligations, à tout moment avant le 3ème anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 2</i>, soit 8,74406 €.</p> <p>par le porteur des obligations ou par l'émetteur, à tout moment entre le 3ème anniversaire et le 5ème anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des <i>Convertible Bonds B-04 Tranche 2</i>, soit 8,74406 €.</p>

Les opérations décrites ci-dessus, pourraient permettre l'acquisition de ~90 BTC supplémentaires, portant la détention potentielle totale par la Société à 1 878 BTC.

Hypothèses retenues pour les besoins du présent communiqué

Les montants indiqués ci-dessus ont été établis sur la base d'une hypothèse d'une valeur théorique approximative du BTC fixée à 91.000 €, correspondant au cours du BTC le 30 juin 2025. Le montant définitif des souscriptions aux OCA-B ainsi que le montant définitif des augmentations de capital pouvant résulter de la conversion des OCA-B seront fixés par le Conseil d'Administration, sur la base de la valeur du BTC à la date de leur réception sur le wallet de The Blockchain Group Luxembourg SA ouvert chez Swissquote, conformément aux Contrats d'Emission des OCA.

Incidence de l'augmentation de capital sur les capitaux propres par action et sur la situation de l'actionnaire qui ne souscrit pas à l'opération

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital annoncée dans le présent communiqué sur la quote-part des capitaux propres par action serait la suivante :

	Montant des capitaux propres	Nombre total d'actions	Quote-part des capitaux propres par actions (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par actions (base totalement diluée) ^(*)	Quote-part du capital
Avant l'augmentation de capital et les émissions d'OCA du 01 juillet 2025	47 303 276,05 €	134 461 545	0,35 €	0,57 €	1%
Après l'augmentation de capital et les émissions d'OCA du 01 juillet 2025	48 355 071,38 €	134 661 845	0,36 €	0,60 €	1%

(*) Pour les besoins du calcul de la quote-part des capitaux propres par action sur une base totalement diluée, le calcul est effectué sur la base :

- des capitaux propres au 31 décembre 2024 auxquels ont été ajoutés le produit (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles émises ou à émettre (iii) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1, et (iv) des opérations faisant l'objet du présent communiqué ;
- du nombre d'actions émises au 31 décembre 2024 ainsi que des actions émises ou à émettre au titre (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée, (iii) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou à émettre (iv) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1 et (v) des opérations faisant l'objet du présent communiqué.

Incidence sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation définitive de cette augmentation de capital sur la répartition du capital social de la Société serait la suivante :

Actionnaires	Situation au 01 juillet 2025		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	12 030 185	8.95%	18 418 953	5.75%
Fulgur Ventures	-	0.00%	145 911 009	45.56%
Adam Back	17 012 522	12.65%	35 154 998	10.98%
TOBAM	5 654 107	4.20%	9 903 356	3.09%
UTXO Management	-	0.00%	7 999 210	2.50%
Actions Gratuites**	-	0.00%	1 880 000	0.59%
Public & Institutionnel	99 764 731	74.20%	100 975 068	31.53%
TOTAL	134 461 545	100%	320 242 594	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 01 juillet 2025 en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou annoncées, (ii) de l'émission dans le cadre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 émises ou exercées à date, et (iii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée. La Société rappelle que le capital existant et la base totalement diluée n'incluent pas à date l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025 ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 non exercées à date. La Société rappelle également que la base totalement diluée n'inclut pas les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM.

(**) Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée et n'ayant pas été effectivement émises à ce jour, comptabilisées dans la situation au 01 juillet dans la base totalement diluée.

Par ailleurs, la Société rappelle l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025, ainsi que (ii) des mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA Tranche 1. La répartition de ces dernières, ajustée des BSA exercés à date ainsi que des mesures d'ajustement légales exercées ou annoncées, est la suivante :

Actionnaires	Actions pouvant être émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01 non exercés ou annoncés à date	Actions pouvant être émises au titre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA non exercées ou annoncées à date	Total
Dirigeants	1 151 166	423 744	1 574 910
Fulgur Ventures	0	9 677 771	9 677 771
Adam Back	523 809	0	523 809
TOBAM	3 571	0	3 571
UTXO Management	0	530 559	530 559
Public & Institutionnel	7 580 821	0	7 580 821
TOTAL	9 259 367	10 632 074	19 891 441

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de The Blockchain Group (ALTBG)

The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALTBG
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALTBG.PA
Bloomberg : ALTBG.FP

Contact :

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse The Blockchain Group sont disponibles sur [Financial information - The Blockchain Group](#).

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.